



Ancien moulin / droit de l'eau et des installations

Par **tamie**, le **14/07/2010** à **12:54**

Bonjour,

propriétaires d'un ancien moulin, le bief passe sous une partie de la maison. Bief approvisionné par un étang rempli lui même par un dévidoire sur la rivière. Le dévidoire et le bief sont sur notre terrain contrairement à l'étang. Nous souhaiterions acquerrir l'étang.

Le syndicat des eaux du morbihan étudie les environs :

- étude de l'éventuel destruction du dévidoire qui empêche les poissons de remonter la rivière
- assèchement possible de l'étang et par conséquent du bief.

quels sont nos recours pour que le bief, l'étang et le dévidoire restent en l'état ?